

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 17 mars 2009 portant nomination à la Commission nationale d'examen  
des circuits de vitesse**

NOR : IOCA0905830A

NOR : INTA0930030A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 ;  
Vu les propositions des ministères concernés ;  
Vu les propositions de la Fédération française du sport automobile et de la Fédération française de motocyclisme ;  
Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse :

*Au titre du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*

*Membres titulaires :*

M. Gilles Bouilhaguet, préfet honoraire,

M. Jacky Huot, lieutenant-colonel sapeur pompier à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

*Membres suppléants :*

M. Fabrice Dingreville, chef du bureau de la sécurité et de la réglementation routières,

M. Abdelouahab Abdellatif, agent contractuel au bureau de la sécurité et de la réglementation routières.

*Au titre du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire*

*Membres titulaires :*

M. Michel Vilbois, sous-directeur de l'action interministérielle,

M. Dominique Bidou, président du centre d'information et de documentation sur le bruit.

*Membres suppléants :*

Mme Nicole Fiévet, chef du bureau de la législation et de la réglementation,

M. André Bernard, ingénieur général des ponts et chaussées.

*Au titre du ministère de la défense*

*Membre titulaire :*

M. Guy-Patrick Fontenaille, colonel de gendarmerie.

*Membre suppléant :*

M. Yann Trehin, lieutenant-colonel de gendarmerie.

*Au titre du ministère de la santé et des sports*

*Membre titulaire :*

M. Denis Roux, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat.

*Membre suppléant :*

Mme Hélène Fortin, architecte.

*Au titre de la Fédération française du sport automobile*

*Membre titulaire :*

M. François Bernard.

*Membre suppléant :*

M. Alain Divies.

*Au titre de la Fédération française de motocyclisme*

*Membre titulaire :*

M. Sébastien Poirier.

*Membre suppléant :*

M. Fernand Dieudonné.

Article 2

M. Gilles Bouilhaguet, préfet honoraire, membre titulaire de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse, est désigné président de ladite commission.

Article 3

Le rapporteur de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse est choisi par le président parmi une des personnalités désignées par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Le secrétariat administratif de la commission est assuré par un fonctionnaire de la sous-direction de la circulation et de la sécurité routières de la direction de la modernisation et de l'action territoriale.

Article 4

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté modifié du 3 octobre 2005 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse.

Article 5

Le directeur de la modernisation et de l'action territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 2009.

*La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,*  
MICHÈLE ALLIOT-MARIE